

A qui s'adresse le dispositif PAS ?

A toute personne présentant des troubles cognitifs résultant :

- ✦ De troubles développementaux : Troubles de déficit de l'attention / hyperactivité, troubles DYS, troubles du spectre autistique,
- ✦ D'une lésion cérébrale acquise au cours de la vie suite à un traumatisme crânien, un AVC, une anoxie, ...ou d'une pathologie évolutive (pathologie neurodégénérative, pathologies inflammatoires, certaines pathologies infectieuses),
- ✦ Bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en voie de le devenir ou prêts à engager une démarche dans ce sens,
- ✦ Orientée vers le milieu ordinaire de travail,
- ✦ Résident dans le Rhône,
- ✦ Demandeur d'emploi, stagiaire de la formation professionnelle ou en emploi dans le secteur privé ou dans la fonction publique,
- ✦ Présentant des besoins en lien avec leur handicap pour lesquels une intervention spécifique s'avère indispensable.

Moyens

- ✦ Entretiens individuels avec un référent,
- ✦ Ateliers collectifs,
- ✦ Mise en situation professionnelle en milieu ordinaire (à temps plein ou à temps partiel).

Durée

Variable en fonction de la prestation.

PRESENTATION DES PRESTATIONS

1: Pré-diagnostic :

Déterminer le handicap prégnant de la personne pour l'orienter vers la prestation adéquate.

Durée : 3h.

2: Bilan complémentaire sur la situation de la personne :

- ✦ Apporter un premier éclairage sur la personne et sa situation,
- ✦ Permettre au référent de parcours d'ajuster son accompagnement.

Durée : 10h maximum sur 2 mois maximum.

3: Appui expert sur le projet professionnel :

- ✦ Apporter un éclairage sur l'interaction des conséquences du handicap et le projet professionnel envisagé.
- ✦ Module 1: Diagnostic approfondi: Evaluer la situation globale de la personne en s'appuyant sur les données disponibles,
- ✦ Module 2: Identifier et développer les modalités de compensation,
- ✦ Module 3: Appui à l'élaboration/validation du projet professionnel.

Durée :

- **Demandeurs d'emploi 50h maximum sur 9 mois maximum,**
- **Personnes en emploi, 60h sur 9 mois maximum.**

4: Appui expert à la réalisation du projet professionnel :

Apporter un éclairage expert permettant de définir les conditions à réunir pour mettre en œuvre un projet professionnel.

- ✦ Module 1: Appui à l'accompagnement vers l'emploi ou vers un parcours de formation,
- ✦ Module 2: Appui à l'intégration dans l'emploi ou dans un parcours de formation
- ✦ Module 3: Veille

Durée : 55h maximum, dont 10 de veille si nécessaire, sur 12 mois.

5: Appui expert pour prévenir et/ou résoudre les situations de rupture :

Apporter un éclairage expert permettant de désamorcer rapidement un conflit ou de résoudre un problème en lien avec la situation de handicap dans l'emploi ou en formation

- ✦ Module 1: Appui à l'employeur ou à l'organisme de formation,
- ✦ Module 2: Appui à l'accompagnement de la personne,
- ✦ Module 3: Veille.

Durée : 45h maximum, dont 10h de veille si nécessaire, sur 18 mois maximum.

OBJECTIFS

- ★ Dresser un bilan des capacités et limites de la personne dans une perspective d'insertion professionnelle en milieu ordinaire,
- ★ Identifier et développer les moyens de compensation,
- ★ Fournir un appui dans la construction, la vérification et la validation d'un projet, puis dans l'accès à l'emploi ou à la formation,
- ★ Apporter un appui aux bénéficiaires dans leur démarche d'insertion professionnelle, leur cursus de formation ou leur maintien dans l'emploi en milieu ordinaire de travail,
- ★ Apporter un soutien aux entreprises et aux organismes de formation afin de faciliter la phase d'intégration de la personne et/ou de permettre son maintien dans l'emploi ou dans la formation.

PRESCRIPTEURS

- ★ Cap Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale
- ★ Centre d'Aide à la Décision de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et le CFAS,
- ★ Employeurs privés, à l'exception des entreprises sous accords agréés, sauf celles ayant atteint leur taux d'emploi de 6% dans le cadre d'un appui à l'intégration dans l'emploi ou d'un processus de maintien dans l'emploi,
- ★ Employeurs publics ayant signé une convention avec le FIPHFP,
- ★ Délégations AGEFIPH et Délégués Territoriaux au Handicap du FIPHFP.

CONTACT

Coordinatrice : 04.72.71.59.60

Les prescripteurs enverront leur fiche de liaison uniquement par mail à :

poleprestation.rhone@ladapt.net



Prestations d'Appuis Spécifiques

Troubles Cognitifs

Dispositif financé par :

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



LADAPT Rhône-Métropole de Lyon
7 rue de Gerland - 69007 Lyon
Tel : 04.72.71.59.60 - Fax : 04.78.72.02.68